

L'immobilier et les candidats à la Présidentielle

A l'approche des élections présidentielles, il est utile de récapituler les propositions phares des cinq principaux candidats.

Programme d'Emmanuel MACRON	Position de l'UNPI
Exonérer de la taxe d'habitation les classes moyennes et populaires (4 ménages sur cinq)	✗
Accélérer la construction de logements sociaux en zone « tendue »	✓ (seulement si défaillance du marché)
Créer en zone tendue un bail « mobilité professionnelle » (sur le modèle du bail « étudiant » actuel mais d'une durée allant de 3 mois à 1 an et sans dépôt de garantie) destiné aux stagiaires, étudiants ou salariés en période d'essai	✗ (à instaurer sur tout le territoire et avec dépôt de garantie)
Remplacer l'ISF par un « Impôt sur la Fortune Immobilière » recentré sur la « rente » immobilière	✗ (les institutionnels sont partis pour non rentabilité / le patrimoine immobilier des bailleurs est un outil de travail)

Programme de Marine LE PEN	Position de l'UNPI
Faciliter l'accès à la propriété par le biais de prêts aidés et par la vente de logements « HLM » aux occupants	✓
Réduire les droits de mutation de 10 %	✗ (non pertinent)
Maintenir l'ISF	✗
Simplifier les règles d'urbanisme	✗ (mesure non précisée)

Programme de Jean-Luc MÉLENCHON	Position de l'UNPI
Interdire les expulsions locatives sans relogement	✗ (une solution peut être trouvée dans le relogement en HLM automatique des locataires expulsés)
Construire 200 000 logements publics par an pendant cinq ans aux normes écologiques	✗ (un objectif national n'est pas pertinent, les objectifs de construction devant être régionalisés)
Instaurer une garantie universelle des loyers financée par les bailleurs	✗ (un tel dispositif doit être financé par les locataires)
Imposer les hautes transactions immobilières par une taxe progressive	✗

Programme de François FILLON	Position de l'UNPI
Supprimer l'encadrement des loyers	✓
Réduire les délais d'expulsion et, en contrepartie, interdire aux bailleurs d'exiger certaines garanties aux locataires	✓
Ramener de 30 à 22 ans le délai d'exonération des plus-values immobilières	✗ (ramener ce délai à 8 ans)
Supprimer l'ISF	✓

Programme de Benoît HAMON	Position de l'UNPI
Sanctionner plus durement le non-respect de la loi « SRU »	✗
Fusionner la taxe foncière et l'ISF dans un impôt unique sur le patrimoine, progressif et prenant en compte les charges.	✗ (il faut supprimer l'ISF)
Alléger la fiscalité sur les investissements « verts »	✓ (sous réserve)
Fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG, avec création de nouvelles tranches	✗

PUBLI-RÉDACTIONNEL

Achat groupé de gaz et d'électricité

Les adhérents UNPI sont appelés à s'inscrire à l'achat groupé de gaz et d'électricité avant le 5 mai 2017

L'UNPI lance une opération d'achat groupé d'électricité et de gaz pour ses adhérents. Le principe : se regrouper pour jouer sur la force du nombre et obtenir les meilleurs prix.

Pour plus de 7 français sur 10, la facture d'énergie est un sujet de préoccupation important¹ et les récentes hausses du prix du gaz² ont remis la thématique au cœur de l'actualité. Il est cependant possible de faire jouer la concurrence, sans coupure, sans frais et surtout sans engagement.

L'achat groupé permet de peser dans la négociation aux côtés d'autres consommateurs et changer d'offre dans un cadre sécurisant. En cette fin d'hiver rigoureux, l'UNPI entend donner le pouvoir à ses adhérents et leur permettre de réduire significativement leurs dépenses d'énergie.



Roselyne et Arnaud ont réduit leurs factures d'énergie de 300€/an

Une pré-inscription gratuite et sans engagement

Les pré-inscriptions sont ouvertes à tous les adhérents jusqu'au 05 mai 2017 sur le site club.selectra.info/unpi. Les organisateurs lanceront ensuite un appel d'offres auprès de différents fournisseurs d'énergie.

La pré-inscription permet de recevoir les détails des offres lauréates, chacun est ensuite libre de souscrire ou non.

200 € d'économies en moyenne

Les achats groupés organisés par Selectra, premier comparateur des fournisseurs d'énergie en France et prestataire technique de l'opération, ont permis aux participants d'économiser 200€ par an en moyenne à plus de 150 000 consommateurs.

Comment participer ?

Pré-inscription gratuite et sans engagement jusqu'au 05 mai 2017 sur www.club.selectra.info/unpi ou au **09 87 67 38 39** muni de votre numéro d'adhérent.

Pour plus d'infos écrivez-nous à unpi@selectra.info

1- Source : médiateur de l'énergie

2- Les tarifs réglementés du gaz naturel ont augmenté de 2,6% au 1^{er} mars 2017, après une hausse de 5% au 1^{er} janvier. Le kWh HT a augmenté de 30% depuis 2010.